

Engagements individuels d'ENGIE dans act4nature international

Engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité française depuis 2011 et dans act4nature dès son lancement, ENGIE renouvelle et élargit son engagement en définissant une nouvelle feuille de route 2020-2030, basée sur les engagements communs, les pressions définies par l'IPBES et les enjeux propres aux activités du groupe. Depuis plus de 10 ans, la démarche biodiversité du groupe est accompagnée par le Comité français de l'UICN et France Nature Environnement.

Les objectifs de la feuille de route 2020-2030 s'appliquent à l'ensemble des activités du groupe en France et à l'international. Ils sont déclinés selon 4 axes :

Axe 1 – Empreinte au sol et continuités écologiques

Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité. En 2019, le groupe a pris l'engagement d'éviter le développement de nouveaux projets ayant des impacts négatifs sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 2012, nous avons un objectif d'identification des sites prioritaires pour la biodiversité et d'élaboration de plans d'action pour lequel nous enrichissons les critères à chaque étape franchie.

Engagements	Objectifs/cibles
Mise en place d'une gestion écologique des sites ¹ pour l'ensemble des activités industrielles du groupe, <i>a minima</i> 0 produit phytosanitaire et entretien des espaces verts respectueux de la nature (gestion différenciée)	2025 : 50 % sites 2030 : 100 % sites
Poursuite du développement de plans d'action ² pour les sites situés dans ou à proximité d'une zone sensible pour la biodiversité en appliquant la nouvelle définition de site prioritaire, incluant désormais tous les sites situés à proximité des aires protégées sans dérogation possible	2025 : 50 % sites prioritaires dotés d'un plan d'action établi avec les parties prenantes concernées 2030 : 100 % sites prioritaires

Axe 2 – Changement climatique

Acteur majeur de la transition énergétique, ENGIE peut contribuer à diminuer cette pression exercée sur la biodiversité. D'un point de vue émissions de gaz à effet de serre, ENGIE a pris des engagements de réduction au travers des Science Based Targets, reconnus début 2020.

Engagements	Objectifs/cibles
Pour agir simultanément sur les enjeux du changement climatique et la biodiversité, contribution à la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les territoires	2022 : 10 projets identifiés conformes au standard SfN de l'UICN 2025 : mise en œuvre de ces projets

Axe 3 – Chaîne de valeur

Les impacts sur la biodiversité sont répartis sur toute la chaîne de valeur. Le groupe intègre donc dans ses analyses de risques et opportunités les impacts potentiels des activités propres, mais aussi ceux de la chaîne d'approvisionnement.

Engagements	Objectifs/cibles
Application de la séquence « éviter-réduire-compenser » sur les projets de développement présentés au Comité des Engagements (CDE) ⁴ , partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes (<i>reconduction de l'objectif 2018</i>)	2021 : améliorer le reporting pour mieux mesurer l'avancement de l'objectif 2022 : 100 % des dossiers soumis au CDE Groupe font l'objet d'une analyse concertée des enjeux biodiversité ⁵ 2025 : étendre progressivement aux dossiers ne passant pas par le CDE Groupe
Intégration de critères biodiversité dans les analyses de cycle de vie pour réaliser une analyse approfondie des impacts et dépendances au regard de la biodiversité pour les activités du groupe tout au long de la chaîne de valeur, afin d'identifier les enjeux et les solutions adéquates pour y répondre	<i>A minima</i> 2 activités par an d'ici 2025

Axe 4 – Sensibilisation

L'atteinte des engagements du groupe ne peut se faire qu'avec l'implication des salariés. Nous développons donc des outils de sensibilisation et de partage des bonnes pratiques accessibles à tous.

Engagements	Objectifs/cibles
Mise à disposition de modules de sensibilisation à la biodiversité pour l'ensemble du personnel (<i>reconduction de l'objectif 2018</i>)	2 modules minimum par an d'ici 2025 , disponibles en 3 langues 2022-2023 : 3 000 salariés/an 2024-2025 : 5 000 salariés/an
Création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques	Plate-forme opérationnelle avant fin 2022



Parc solaire en fleurs ©ENGIE Distributed solar, North America

- 1 Sites industriels intégrés dans le périmètre du reporting environnemental du groupe, soit, en 2020, 674 sites.
- 2 Les plans d'action suivent un modèle défini au niveau Groupe et sont vérifiés sur site par les commissaires aux comptes annuellement.
- 3 Aires protégées prises en compte : UICN cat. I à VI, Ramsar, UNESCO (naturel et mixte), KBA, MAB, Natura 2000.
- 4 Le CDE est composé de 2 Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur du Business Développement, d'experts (juridique, projets, RSE) et de représentants de l'entité proposant le projet. La composition peut être adaptée en fonction des dossiers.
- 5 Au cours de l'année 2020, ENGIE a engagé des investissements (hors acquisitions) pour 2,3 GEUR dont environ 73 % ont été validés en CDE.